

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT 23 MARS 2018

NOUVEAUTÉS IMPORTANTES

Entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement

Depuis le 23 mars 2018, la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) est en vigueur, notamment le nouveau régime d'autorisation unique visé par le nouvel article 22, qui encadre plusieurs activités distinctes pour un même projet. Ainsi, les demandes reçues par l'intermédiaire des formulaires existants sont acceptées et sont maintenant considérées comme des demandes faites en vertu du nouvel article 22, même si elles font référence aux anciens articles 22, 31.10, 31.75, 32, 32.1, 32.1, 48, 55, 65 et 70.9 de la LQE.

Tarification

Les frais exigibles sont les mêmes qu'avant le 23 mars 2018. Ce sont donc les tarifs liés aux anciens articles de la LQE qui prévalent. Une grille de concordance est disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/tarification/index.htm.

Secrets industriels ou commerciaux confidentiels – Une nouvelle obligation

La LQE établit un nouveau régime d'accès à l'information environnementale, notamment par la création d'un registre public dans lequel seront rendues accessibles au public les demandes d'autorisation ainsi que les autorisations délivrées par le Ministère. Bien que ce registre public ne soit pas encore en vigueur, les demandes d'autorisation, y compris les documents déposés en soutien à ces demandes et les autorisations, ont déjà un caractère public.

En vertu du 1^{er} alinéa de l'article 23.1 de la nouvelle LQE, la personne ou la municipalité qui demande une autorisation doit, dans sa demande, identifier les renseignements et les documents qu'elle considère comme des secrets industriels ou commerciaux confidentiels et justifier cette prétention. Ainsi, **il est important que le demandeur indique dans le formulaire, à la section « Autres renseignements » située à la fin du formulaire et dans l'espace prévu à cette fin, ses secrets industriels ou commerciaux qu'il considère comme confidentiels ainsi qu'une justification de leur confidentialité.**

Il est à noter qu'en vertu du 2^e alinéa de l'article 23 de la nouvelle LQE, **la description de l'activité et sa localisation, de même que la nature, la quantité, la concentration et la localisation de tous les contaminants qui sont susceptibles d'être rejetés dans l'environnement, ont légalement un caractère public et ne peuvent constituer des secrets industriels ou commerciaux confidentiels.**

Selon le 2^e alinéa de l'article 23.1, si le ministre n'est pas d'accord avec les prétentions du demandeur quant à la confidentialité des renseignements et des documents identifiés et qu'il décide de les rendre publics, il doit donner

avis de sa décision au demandeur par écrit. La décision du ministre est exécutoire à l'expiration des quinze jours qui suivent la transmission de l'avis.

En résumé, un renseignement ou un document qui concerne les secrets industriels ou commerciaux d'une entreprise, un document ou un renseignement qui est visé par une enquête ou qui concerne la sécurité de l'État, la localisation d'espèces menacées ou vulnérables et les renseignements personnels seront protégés en vertu de la Loi.

Demandes d'autorisation des projets affectant des milieux humides et hydriques

La Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH) établit un nouveau régime d'autorisation pour les projets visant le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, un étang, un marais, un marécage ou une tourbière. Les dispositions de ce régime correspondent à la section V.1 de la LQE modernisée (articles 46.0.1 à 46.0.12). Elles ajoutent de nouveaux renseignements et documents à la liste de ceux qui doivent accompagner une demande d'autorisation, de nouveaux éléments dont le ministre peut tenir compte dans le cadre de son analyse ainsi que de nouveaux motifs de refus. Ces dispositions étaient déjà en vigueur depuis la sanction de la LCMHH, soit le 16 juin 2017, par le biais des articles 60, 1^{er} alinéa, et 61 de la LCMHH.

L'article 57 de la LCMHH présente les types de travaux pour lesquels une contribution financière est requise préalablement à la délivrance d'une autorisation, sous réserve des soustractions énumérées aux articles 57 et 58 de la LCMHH.

Nous joindre

Vous avez besoin de soutien pour comprendre la portée de ces nouveautés?

Appelez à la direction régionale sur le territoire de laquelle le projet visé par votre demande sera réalisé. Voir nos coordonnées au www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/rejoindr/adr_reg.htm.

Demande d'autorisation En vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune Chapitre C-61.1		Demande de certificat d'autorisation En vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement Chapitre Q-2
Numéro de dossier	Numéro de l'habitat	Numéro de dossier

PRÉAMBULE

Ce formulaire doit être utilisé pour des projets en milieux humides et hydriques assujettis à la [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2; ci-après LQE) et les projets susceptibles de modifier la qualité de l'environnement assujettis au premier alinéa de l'article 22 de la LQE ou les habitats fauniques, y compris l'habitat du poisson, assujettis à la [Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune](#) (RLRQ, chapitre C-61.1; ci-après LCMVF). Ces deux lois sont appliquées respectivement par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Le formulaire doit être rempli et signé par le demandeur ou par son mandataire et doit être accompagné de tous les documents requis pour chaque section, des annexes et des modules, s'il y a lieu. Le formulaire dûment rempli et tout autre document accompagnant la demande doivent être transmis en **deux exemplaires** papier à la [Direction régionale](#) du MDDELCC concernée ou à la [Direction de la gestion de la faune régionale](#) du MFFP.

Le MDDELCC se réserve le droit de retourner une demande incomplète et d'exiger tout renseignement, toute recherche ou toute étude supplémentaire dont il estime avoir besoin pour évaluer les conséquences du projet sur l'environnement et juger de son acceptabilité (4^e alinéa, article 22, LQE). Tout élément manquant, qu'il soit d'ordre technique ou administratif, retardera le début de l'analyse de la demande. Par ailleurs, le MFFP peut aussi exiger tout renseignement relatif à la réalisation d'une activité dans un habitat faunique (article 128.12 de la LCMVF).

Pour bien remplir ce formulaire, il est nécessaire de se référer au [Guide explicatif](#) — *Projets en milieux humides et hydriques et projets susceptibles de modifier la qualité de l'environnement ou les habitats fauniques*. Les bureaux régionaux du [MDDELCC](#) et du [MFFP](#) peuvent être contactés pour tout renseignement sur les autorisations requises.

Aucune activité requérant une autorisation en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et un certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ne peut être réalisée sans avoir préalablement obtenu les deux autorisations requises.

1. DESCRIPTION DU PROJET ET IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

1.1	Titre du projet
1.2	Description du projet et justification

1.3 Identification du demandeur		
S'IL S'AGIT D'UNE PERSONNE PHYSIQUE		
Nom :		
Adresse :		
Numéro de téléphone : -	Numéro de télécopieur : -	
Numéro de téléphone cellulaire : -		
Courriel :		
S'IL S'AGIT D'UNE MUNICIPALITÉ, D'UNE PERSONNE MORALE, D'UNE SOCIÉTÉ DE PERSONNE OU D'UNE ASSOCIATION		
Nom :		
Adresse postale ou adresse du siège social :		
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande :		
Numéro de téléphone : -	Numéro de télécopieur : -	
Courriel :		
1.4 Numéro de l'entreprise	OUI	NON
S'il y a lieu, numéro assigné à l'entreprise par le Registraire des entreprises (NEQ) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.5 Mandataire	OUI	NON
La demande est présentée par un mandataire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sinon , passer à la section 1.6 ci-dessous.		
Nom de l'organisme ou de l'entreprise mandaté pour remplir le formulaire :		
Nom du professionnel mandaté pour remplir le formulaire :		
Titre du professionnel mandaté pour remplir le formulaire :		
Adresse du professionnel mandaté pour remplir le formulaire :		
Numéro de téléphone : -	Numéro de télécopieur : -	
Numéro de téléphone cellulaire : -		
Courriel :		
1.6 Identification de l'entrepreneur ou du constructeur, du responsable de chantier ou de l'exécutant des travaux (si connu)		
Nom :	Fonction :	
Organisme ou entreprise :		
Adresse (N°, rue, appartement) :	N° téléphone (autre)	

Ville :	Code postal :	N° téléphone (bureau)
Courriel (si disponible) :		

1.7 Description du lieu et localisation du projet	
Nom du lieu où se situe le projet si différent de l'adresse du demandeur :	
Adresse ou localisation du lieu :	
Cadastre rénové : En cas d'absence de cadastre rénové, inscrire les numéros de lots, de rang et d'ancien cadastre :	Coordonnées géographiques : Projection Latitude : Longitude :
Nom de la MRC où seront réalisés les travaux :	
Préciser l'affectation territoriale indiquée dans le schéma d'aménagement de la MRC ou de la communauté métropolitaine :	

2. ASPECTS ADMINISTRATIFS

2.1 Résolution du conseil municipal ou d'administration	OUI	NON
La demande de certificat d'autorisation contient l'original ou une copie dûment certifiée de la résolution du conseil (municipal ou d'administration) autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. <i>Il est recommandé d'utiliser le modèle figurant à l'annexe 1 du présent formulaire ou tout autre modèle présentant la même information.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2 Mandat de l'organisme ou de l'entreprise	OUI	NON
La demande de certificat d'autorisation contient le document mandatant l'organisme ou l'entreprise pour signer le formulaire, le cas échéant. Si tel n'est pas le cas, toute la correspondance sera acheminée au demandeur. <i>Il est recommandé d'utiliser le modèle figurant à l'annexe 1 du présent formulaire ou tout autre modèle présentant la même information.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3 Déclaration du demandeur ou du titulaire selon l'article 115.8 de la LQE	OUI	NON
La demande contient l'original de la déclaration. La « Déclaration du demandeur ou du titulaire » est valide pour un an. Les formulaires sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si la déclaration originale a déjà été présentée au Ministère et qu'elle date de moins d'un an, joindre une copie de ladite déclaration et indiquer le nom de la direction régionale qui l'a reçue et le numéro de dossier. Nom de la direction régionale : Numéro du dossier :	<input type="checkbox"/>	

2.4 Tarification	OUI	NON
<p>Deux chèques libellés à l'ordre du ministre des Finances doivent être inclus dans la demande. Le destinataire (MDDELCC ou MFFP) doit être indiqué dans l'objet de chacun des deux chèques.</p> <p>Inscrire les montants en précisant l'article de l'arrêté ministériel ou du règlement sur la tarification auquel ils se rapportent.</p>		
<p>a) Chèque libellé à l'ordre du ministre des Finances pour le paiement des frais d'analyse du certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE.</p> <p>Pour le certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, les tarifs en vigueur sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/tarification/index.htm.</p> <p>Frais d'analyse article 22 (LQE) : \$ Article de l'arrêté ministériel :</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>b) Chèque libellé à l'ordre du ministre des Finances pour le paiement des frais d'analyse de l'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la LCMVF.</p> <p>Pour l'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la LCMVF, les tarifs en vigueur sont disponibles à l'adresse suivante : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=66096.pdf.</p> <p>Frais d'analyse article 128.7 (LCMVF) : \$ Article arrêté :</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. PROJET DE PISCICULTURE OU D'ÉTANG DE PÊCHE COMMERCIALE

Aquaculture commerciale	OUI	NON
<p>Il s'agit d'un projet de pisciculture ou d'étang de pêche.</p> <p>Si oui, remplir le formulaire approprié et fournir les renseignements exigés pour ce type de projet.</p> <p>Formulaires appropriés :</p> <p>Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour la construction, l'aménagement et l'exploitation d'une pisciculture en milieu terrestre</p> <p>Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour un étang de pêche commerciale</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Une demande d'objectifs environnementaux de rejet (OER) pour les piscicultures a été transmise au MDDELCC.</p> <p>Sinon, préalablement à la demande de certificat d'autorisation présenter une demande d'OER au MDDELCC.</p> <p>Si oui, l'avis d'OER transmis par le MDDELCC est joint à cette demande.</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

4. AUTRES DOCUMENTS, PERMIS OU AUTORISATIONS NÉCESSAIRES

4.1 Propriété du terrain ou du cours d'eau	OUI	NON
<p>Le demandeur est propriétaire du terrain ou du lit du cours d'eau.</p> <p>Si oui, la demande contient une preuve de propriété.</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Sinon, la demande contient un accord à la réalisation du projet sur le terrain ou une copie de l'entente donnant au demandeur un droit d'usage du terrain ou du lit du cours d'eau mentionné dans la demande</p> <p>ou</p> <p>Pour un projet localisé en territoire public, la demande contient une copie du bail, du claim ou de l'accusé de réception du MERN¹.</p> <p>Numéro du bail ou du claim :</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<p>Le projet comporte une occupation du lit d'un plan d'eau appartenant au domaine hydrique de l'État (Loi sur le régime des eaux [RLRQ, chapitre R-13]).</p> <p>Si oui, la demande contient une copie de l'accusé de réception de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État du MDDELCC pour régulariser l'occupation du plan d'eau ou le bail d'occupation du domaine hydrique de l'État.</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2 Zonage agricole	OUI	NON
<p>Le projet est situé dans une zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.</p> <p>Si oui, la demande contient une copie de la décision favorable rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.3 Loi sur la sécurité des barrages	OUI	NON
<p>Le projet comporte des travaux de construction, de modification de structure ou de démolition d'un ouvrage de retenue (barrage, digue, etc.)?</p> <p>Si oui, inscrire le numéro d'inscription du barrage au Répertoire des barrages. Il s'agit d'un numéro comportant 8 caractères et commençant par un X suivi de 7 chiffres.</p> <p>N° du barrage : X</p> <p>Si oui, transmettre une demande d'autorisation ou une déclaration conformément à la Loi sur la sécurité des barrages (RLRQ, chapitre S-3.1.01) et au Règlement sur la sécurité des barrages à la Direction de la sécurité des barrages.</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.4 Utilisation de l'eau	OUI	NON
<p>Le projet prévoit l'installation d'un aqueduc, d'appareils pour la purification de l'eau; l'exécution de travaux d'égout ou l'installation de dispositifs pour le traitement des eaux usées tel qu'ils sont décrits à l'article 32 de la LQE.</p> <p>Si oui, remplir le formulaire de demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement et le faire parvenir à la direction régionale concernée du MDDELCC.</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Le projet prévoit l'installation d'un dispositif de prélèvement d'eau tel qu'il est défini dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection (RLRQ, chapitre Q-2, r.6).</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

<p>Si oui, remplir le formulaire de demande d'autorisation en vertu de l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement et le faire parvenir à la direction régionale concernée du MDDELCC.</p>		
<p>4.5 Utilisation de la forêt et de la faune</p>	<p>OUI</p>	<p>NON</p>
<p>Le projet comporte la coupe de bois ou d'autres activités d'aménagement forestier au sens de l'article 4 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, et ce, dans les forêts du domaine de l'État.</p> <p>Si oui, communiquer avec l'unité de gestion de la région concernée du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier [RLRQ, chapitre A-18.1]) afin de savoir si un permis d'intervention est requis.</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>
<p>Le projet prévoit la capture d'individus d'espèces fauniques.</p> <p>Si oui, une demande de permis SEG doit être déposée à la Direction de la gestion de la faune du MFFP de la région concernée.</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>
<p>4.6 Espèces menacées ou vulnérables ou territoires protégés en vertu d'autres législations</p>	<p>OUI</p>	<p>NON</p>
<p>Le projet touche une espèce floristique menacée ou vulnérable ou un habitat floristique protégé en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (RLRQ, chapitre E-12.01) et du Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats (RLRQ, chapitre E-12.01, r. 3).</p> <p>Si oui, remplir le formulaire de demande d'autorisation qui se rapporte aux espèces menacées ou vulnérables et le faire parvenir au MDDELCC à l'adresse indiquée dans ce formulaire.</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>
<p>Le projet touche une espèce menacée ou en voie de disparition, désignée comme telle à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril du Canada.</p> <p>Si oui, contacter directement Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) dans le cas des espèces terrestres et Pêches et Océans Canada dans le cas des espèces aquatiques pour déterminer si des autorisations de ces instances sont nécessaires.</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>
<p>Le projet est situé sur un territoire protégé en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01; ci-après LCPN).</p> <p>S'il s'agit d'une réserve aquatique, de biodiversité ou écologique (projetée ou permanente), votre projet est soustrait de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE s'il fait l'objet d'une autorisation préalable en vertu de la LCPN (para. 6, art. 1, RRALQE). Communiquer avec la direction régionale du MDDELCC concernée. Il est à noter que, malgré cette soustraction à l'article 22 de la LQE, une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la LCMVF pourrait être requise.</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>
<p>Le projet est situé dans un parc national créé en vertu de la Loi sur les parcs (RLRQ, chapitre P-9).</p> <p>Si oui, une demande doit être déposée à la Direction des parcs nationaux du MFFP.</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>
<p>4.7 Titulaires d'un permis de pourvoirie et territoires fauniques</p>	<p>OUI</p>	<p>NON</p>
<p>Le projet prévoit, tel qu'il est défini à l'article 28 du Règlement sur les pourvoyeurs de chasse et de pêche (RLRQ, chapitre C-61.1, r. 24), l'ajout, le retrait ou la modification d'une unité d'hébergement ou d'un bâtiment ou d'autres constructions destinées à l'usage d'une pourvoirie.</p> <p>Si oui, remplir le formulaire de demande d'ajout, de retrait ou de modification d'une unité d'hébergement ou d'un bâtiment ou d'autres constructions destinées à l'usage d'une pourvoirie (obligation article 28, RLRQ, chapitre C-61.1, r. 24) disponible auprès du répondant des territoires fauniques structurés du MFFP en région.</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>
<p>Le projet prévoit, sur un territoire faisant l'objet d'un bail tel qu'il est défini à l'article 86.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, l'érection de bâtiments ou de constructions à des fins d'utilisation des ressources fauniques.</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>

Le projet prévoit, tel qu'il est défini à l'article 107 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune la réalisation, l'acquisition ou le transfert d'améliorations ou de constructions dans une zone d'exploitation contrôlée (ZEC).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet prévoit, telles qu'elles sont définies à l'article 118 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, des améliorations ou des constructions dans une réserve faunique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet prévoit, telles qu'elles sont définies à l'article 127 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, des améliorations ou des constructions dans un refuge faunique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui , contacter le répondant des territoires fauniques structurés du MFFP en région afin de déposer une demande autorisant ce projet dans le respect de la LCMVF et, selon le cas, du bail, du protocole d'entente ou du contrat.		
4.8 Utilisation de pesticides	OUI	NON
Le projet comporte l'utilisation de pesticides assujettie à la Loi sur les pesticides (RLRQ, chapitre P-9.3), au Code de gestion des pesticides (RLRQ, chapitre P-9.3, r. 1), au Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (RLRQ, chapitre P-9.3, r. 2) et à la Loi sur la qualité de l'environnement .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui , contacter la direction régionale concernée du MDDELCC afin de savoir si une demande de permis et de certificat ou une demande de certificat d'autorisation pour l'usage de pesticides est requise.		
4.9 Matières résiduelles et sols contaminés	OUI	NON
Le projet vise un ancien lieu d'élimination de matières résiduelles (dangereuses ou non), tel que cela est prévu à l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement ou un site où s'est exercée une activité visée à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r. 37).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui , contacter la direction régionale concernée du MDDELCC afin de faire une demande en vertu de l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement.		
Le projet est prévu sur des sols contaminés, ou un ancien terrain qui a déjà accueilli une activité commerciale ou industrielle (se référer à la Politique de protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui , la demande contient la caractérisation préliminaire (phases I ou II), réalisée selon les règles de l'art décrites dans le Guide de caractérisation des terrains et dans les cahiers 1, 3, 5 et 8 du Guide d'échantillonnage à des fins d'analyse environnementale .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. DESCRIPTION DU MILIEU ENVIRONNANT

5.1 Utilisation actuelle et passée du milieu environnant	OUI	NON
La demande contient un plan de localisation à une échelle adéquate indiquant les infrastructures en place (notamment les routes, les barrages et les ponts) par rapport au site des travaux dans un rayon de 200 m.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sinon , fournir les renseignements pertinents sur la localisation du site où aura lieu le projet :	<input type="checkbox"/>	
Les travaux sont situés dans la zone de marnage (d'influence) d'un barrage.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui , inscrire le numéro du barrage et le nom du gestionnaire de barrage (voir le répertoire des barrages de la Direction de la sécurité des barrages du MDDELCC) :		

N° du barrage : X	<input type="checkbox"/>	
Si oui , la demande contient un plan de l'emplacement prévu pour les installations projetées par rapport à la cote maximale d'exploitation du barrage.		
La demande contient un historique de l'utilisation du site :	<input type="checkbox"/>	
5.2 Inventaire des milieux naturels	OUI	NON
La demande contient une caractérisation écologique récente du terrain où se déroulera le projet. Le contenu d'une caractérisation écologique est détaillé dans le guide explicatif et dans les sections 5.2 à 5.5.	<input type="checkbox"/>	
5.3 Identification et description des milieux humides, hydriques et riverains	OUI	NON
La demande contient une cartographie et la superficie totale de chacun des milieux humides (marais, marécage, étang et tourbière) trouvés sur le site du projet et une description des associations végétales qui le composent, y compris une description de la méthodologie d'inventaire (consultez le guide explicatif pour plus de détails).	<input type="checkbox"/>	
La demande contient une cartographie des milieux hydriques (lacs et cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris la délimitation du littoral) et riverains (rive et plaine inondable) trouvés sur le site du projet, y compris une description de la méthodologie (consultez le guide explicatif pour plus de détails).	<input type="checkbox"/>	
La demande contient :		
le nom des cours d'eau et des lacs et le type de milieu humide présent (marais, marécage, étang ou tourbière);	<input type="checkbox"/>	
la superficie de milieux humides, hydriques et riverains présents sur les lieux;	<input type="checkbox"/>	
la localisation du ou des milieux dans leur bassin versant respectif;	<input type="checkbox"/>	
la description des impacts projetés sur les milieux naturels, la faune et son habitat, la flore, l'environnement et une description des mesures d'atténuation prévues pour chacun de ces impacts;	<input type="checkbox"/>	
la description de la valeur écologique des milieux humides présents sur les lieux;	<input type="checkbox"/>	
la justification du projet en regard de la séquence : « Éviter-Minimiser-Compenser ».	<input type="checkbox"/>	
5.4 Données fauniques	OUI	NON
Les travaux projetés sont situés en partie ou en entier sur le site d'un habitat faunique cartographié ou dans l'habitat du poisson (correspond généralement au littoral), tel que le décrit le Règlement sur les habitats fauniques (RLRQ, chapitre C-61.1, r. 18).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui , la demande contient la superficie estimée des pertes permanentes et temporaires d'habitat faunique.	<input type="checkbox"/>	

Fournir la date prévue de fin de tous les travaux, y compris remise en état des lieux.		
6.4 Programme de surveillance et de suivi des travaux	OUI	NON
La demande contient la description du programme de surveillance et de suivi des travaux prévus (notamment les moyens mis en place, un calendrier avec étapes de contrôle et de suivi, les rapports requis et la présence d'un surveillant de chantier pendant la durée des travaux).	<input type="checkbox"/>	

7. ASPECTS ÉCONOMIQUES

Nature et montant de l'investissement projeté	OUI	NON
Décrire la nature et le montant de l'investissement projeté.		
Une demande de financement a été effectuée pour la réalisation du projet.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, préciser la nature, le montant et l'origine de l'aide financière reçue ou demandée. Si le financement provient de la Fondation de la faune du Québec, joindre une copie de la lettre de confirmation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coût du projet : \$	Emplois directs créés :	Emplois indirects créés :

8. PLANS ET DEVIS (SI REQUIS)

Plans et devis	OUI	S. O.
La demande d'autorisation contient tous les plans et devis nécessaires à l'étude de la présente demande et ceux-ci sont signés et scellés par un professionnel habilité. Les plans doivent être pliés .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Autres renseignements	OUI	SO
La demande d'autorisation contient tous les documents complémentaires (ou annexes) requis et la liste de ceux-ci, y compris la date de la dernière révision de chacun d'eux, s'il y a lieu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liste des documents complémentaires		
Liste des plans		
Secret industriel ou commercial confidentiel		

10. VÉRIFICATION DES DOCUMENTS JOINTS

Vérification des documents joints

- Formulaire et modules (sections du formulaire ou modules pertinents) remplis, datés et signés (originaux).
- Liste des annexes et des figures incluses dans le formulaire, si nécessaire.
- Résolution du conseil (municipal ou d'administration) autorisant le signataire de la demande à la présenter au ministre.
- Décision de la CPTAQ, si applicable.
- Plans (pliés) titrés, datés et signés par un professionnel habilité.
- Déclaration du demandeur selon l'article 115.8 de la LQE. Le demandeur doit fournir une déclaration accompagnée des documents exigés par le ministre, voir à l'adresse suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm>.
- Paiement des frais exigibles. Le MDDELCC et le MFFP tarifient les autorisations nécessitant une analyse du Ministère. Se référer au site Internet afin de connaître les frais applicables. (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/tarification/index.htm>; adresse pour la tarification des actes statutaires délivrés en vertu de la LCMVF à venir).

Selon les réponses données aux sections 3 et 4 du présent formulaire, d'autres documents peuvent être demandés par le MDDELCC et le MFFP. Se référer à l'aide-mémoire de l'annexe 2 pour une liste des documents qui peuvent être exigés.

11. CLAUSES

Clauses pour la facturation du MFFP
Tout solde impayé dans les 30 jours de la facturation porte intérêt à compter de la date de facturation au taux édicté par l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002). L'intérêt est capitalisé mensuellement.
Toute transaction bancaire qui n'est pas honorée par l'institution financière est assujettie aux frais prévus par l'article 12.2 de la Loi sur l'administration fiscale.

12. DECLARATION ET SIGNATURE

Déclaration et signature	
Je, _____ (<i>nom en lettres moulées</i>), en mon nom personnel ou en tant que représentant dûment mandaté certifie que les renseignements fournis et les documents annexés sont, à ma connaissance, complets et véridiques en tous points.	
Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ou de la Loi sur la qualité de l'environnement.	
N. B. Le signataire doit apposer ses initiales au bas de chacune des pages du formulaire.	
Signature :	Date :

13. CONSENTEMENT D'ÉCHANGE AVEC LE MERN

Consentement d'échange avec le MERN (lorsque le projet est situé sur les terres du domaine de l'État)	
Je, _____ (nom en lettres moulées), en mon nom personnel ou en tant que représentant de l'entreprise _____ dûment mandaté consent à autoriser, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) à échanger les renseignements et les documents liés à la présente demande d'autorisation si le projet est situé sur les terres du domaine de l'État.	
Signature :	Date :